

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 05465
Numéro SIREN : 818 802 431
Nom ou dénomination : 4 BOULEVARD DES CAPUCINES LGE

Ce dépôt a été enregistré le 17/08/2022 sous le numéro de dépôt 109280

4 BOULEVARD DES CAPUCINES LGE

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 10 000 euros

Siège Social : 59 rue de Tocqueville, 75017 Paris

818 802 431 R.C.S Paris

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

DU 16 JUIN 2022

EXTRAIT

[...]

DEUXIEME DECISION

Affectation du résultat

L'Associé Unique constate que le résultat net de l'exercice est constitué par une perte de (944 063) euros.

L'Associé Unique décide de l'affecter intégralement au compte report à nouveau, ce qui a pour effet de porter le montant de ce dernier à (719 818) euros.

Conformément à la loi, il est rappelé le montant des sommes distribuées au titre des trois derniers exercices :

Date de clôture	Distributions éligibles à l'abattement (*)	Taux de l'abattement	Revenus distribués non éligibles à l'abattement
31 décembre 2020	néant	40 %	néant
31 décembre 2019	néant	40 %	néant
31 décembre 2018	néant	40 %	néant

(*) Dividende éligible pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à l'abattement de 40% prévu à l'article 158. 3 du CGI.

[...]

QUATRIEME DECISION

Mandats des Commissaires aux comptes

L'Associé Unique constate que les mandats de la Société EXELMANS AUDIT ET CONSEIL et de M. Eric GUEDJ, respectivement commissaire aux comptes titulaire et commissaire aux comptes suppléant, sont arrivés à expiration.

L'Associé Unique décide renouveler le mandat de la Société EXELMANS AUDIT ET CONSEIL en qualité de commissaire aux comptes titulaire.

L'Associé Unique décide de ne pas renouveler le mandat de M. Eric GUEDJ en qualité de commissaire aux comptes suppléant.

L'Associé Unique décide enfin de ne pas nommer un nouveau Commissaire aux comptes suppléant, en remplacement de M. Eric GUEDJ (Commissaire aux comptes suppléant), la Société n'étant pas légalement tenue d'en avoir.

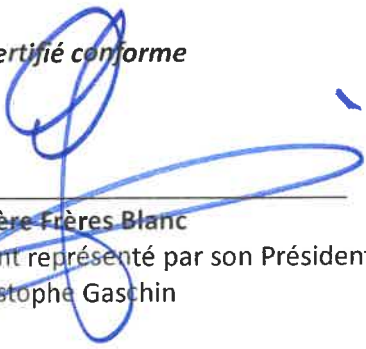
CINQUIEME DECISION

Pouvoirs en vue des formalités

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, ou d'une copie, des présentes à l'effet d'effectuer toutes les formalités légales de dépôt et de publicité.

[...]

Extrait certifié conforme



Financière Frères Blanc

Président représenté par son Président
M. Christophe Gaschin